



ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Grâce à vous, depuis le début de l'année, nous avons réduit de plus de 13 % le tonnage d'ordures ménagères destinées au centre d'enfouissement d'Éteignères. Merci !

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balan
Bazeilles
Belval
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damozy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Étrépigny
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Francheval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Illy
Issancourt-et-Rumel
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion-sur-Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Poureu-aux-Bois
Poureu-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-et-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

Récompenser les bons trieurs

Alors que nous approchons à grands pas de la fin de l'année, il n'est pas inutile de jeter un rapide coup d'œil dans le rétro, notamment en matière de production d'ordures ménagères, puisqu'il s'agit actuellement du principal cheval de bataille communautaire. Sauf un très improbable retournement de tendance sur les dernières semaines de 2022, nous serons en un an parvenus à réduire ces ordures de plus de 13 %. Un excellent résultat qui, a posteriori, vient nous conforter dans le choix que nous avons fait de tout mettre en œuvre pour réduire le tonnage de nos déchets.

Je vous rappelle en effet que en raison de l'augmentation vertigineuse de la taxe encaissée par l'État et frappant les ordures ménagères, la seule autre possibilité aurait consisté à augmenter « l'impôt poubelle » payé par chaque foyer. Nous avons préféré miser sur le sens des responsabilités des usagers d'Ardenne Métropole et grâce à vous, nous avons visiblement eu raison.

Pour aller encore plus loin, l'agglo étudie actuellement la possibilité de remplacer cet « impôt poubelle » par une taxe incitative. Cette dernière serait constituée de deux parts : l'une fixe et l'autre variable en fonction de la production d'ordures ménagères de chaque foyer. Cette nouveauté permettrait de récompenser financièrement ceux qui trient de manière efficace leurs déchets et offrirait donc à chacun la possibilité de maîtriser ses coûts en la matière.

Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement. Dans l'attente, je me permets de vous souhaiter de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Cette période étant propice aux réunions familiales ou amicales, profitez-en pleinement. Mais même au lendemain d'une soirée mémorable, n'oubliez pas de trier !

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

Réduction des déchets : nous avons fait les deux tiers du chemin

Grâce à vous, à votre application à suivre scrupuleusement les consignes de tri, l'objectif de réduire de 20 % le tonnage de nos ordures ménagères se rapproche à vue d'œil.

Fin octobre, cette baisse atteignait en effet 13,10 %. Nous avons donc parcouru quasiment les deux tiers du chemin. Pour poursuivre sur cette bonne voie, voici quelques conseils pratiques à suivre au quotidien.



Ça va où ?



Le mois dernier, nous vous invitons à nous poser des questions sur les bonnes pratiques de tri. Les voici, accompagnées de réponses qui permettront à tous de trier encore mieux et plus.

Règle de base : tous les emballages se trient, sans exception. Quand vous hésitez au moment de jeter un déchet, posez-vous la question : l'objet que je m'appête à jeter fait-il partie d'un emballage ? En d'autres termes, a-t-il été conçu pour **conserver**, **protéger** ou **transporter** un produit, ou donner des **infos** sur ce dernier ? Si la réponse est "oui", il va dans le bac de tri ou dans le conteneur à verre.

⇒ **Flacon de vernis, bouteille de parfum en verre :** ce sont des emballages recyclables à déposer dans les conteneurs à verre. Assurez-vous simplement qu'ils soient bien vidés. Quant au baume à lèvres, ce n'est pas un emballage donc à jeter aux ordures ménagères.

⇒ **Bouteille en verre cassée :** le verre que vous triez sera broyé et fondu à 1.500 °C. Donc aucune importance qu'il soit cassé ou pas, il est à jeter dans le conteneur à verre.

⇒ **Cosmétiques** (crèmes, maquillage, ...) : s'il s'agit d'un emballage style "pot en plastique", il doit être jeté au bac de tri. Si c'est un pot en verre, il doit être déposé au conteneur à verre.

⇒ **Bouchons, capsules et couvercles des emballages en verre :** bac de tri

⇒ **Cartons de pizzas :** bac de tri

⇒ **Briquets :** ordures ménagères

⇒ **Petites attaches métalliques** permettant de fermer un sac (pain de mie...) : ordures ménagères

⇒ **Bougies chauffe-plats :** les capsules contenant les bougies ne sont pas des emballages, donc lorsque la bougie est consommée, il faut la jeter aux ordures ménagères.

⇒ **Pots de yaourt :** ces contenants en plastique sont des emballages, à jeter dans le bac de tri

⇒ **Cahier à spirales :** papier, donc bac de tri

⇒ **Cartouches d'encre pour stylo :** ordures ménagères

⇒ **Élastiques :** ordures ménagères

⇒ **Trousse d'école :** ordures ménagères

⇒ **Paire de ciseaux :** ordures ménagères

⇒ **Coquilles d'escargot ou d'huîtres, coquillages divers, crustacés :** ordures ménagères

BAISSE DE 13,10 % DES DÉCHETS ENFOUIS

Ordures ménagères

JANV. > OCT. 2021	JANV. > OCT. 2022
27 200 TONNES	24 293 TONNES

Encombrants en déchèterie

JANV. > OCT. 2021	JANV. > OCT. 2022
7 789 TONNES	6 111 TONNES

Et les bouchons ?



Que faire des bouchons en plastique ? Ils font partie des emballages et vont donc dans le bac de tri. Autre solution, les conserver pour les donner à une association. Les p'tits bouchons d'Ardenne et Handi'chiens récoltent les bouchons pour les revendre, les bénéfiques servant à financer des actions en faveur d'enfants handicapés pour l'une, et la formation de chiens pour l'autre. Quant à ceux en liège, déposez-les en déchèterie : ils seront envoyés vers l'Esat des Papillons blancs, dans la Marne, pour être déchiquetés puis réutilisés afin de former des panneaux d'isolation.



Un doute sur la bonne manière de trier un déchet en particulier ? Envoyez-nous un message à lemag@ardenne-metropole.fr : réponse le mois prochain !

Service prévention et collectes des déchets

☎ 0800 29 83 55 (non surtaxé) ✉ prevention-dechets@ardenne-metropole.fr 🌐 www.ardenne-metropole.fr 📞 📧 📱

OFFRE
NOËL

-50% SUR VOS LUNETTES DE MARQUES* MONTURES ET VERRES OPTIQUES

manéo
OPTICIENS

ZAC du Bois Fortant
2, rue André Joseph
Charville-Mézières

JETONS MOINS et triions mieux

DÉCOUVREZ L'APPLI

"Mes déchets Ardenne Métropole"

0800 29 83 55

www.ardenne-metropole.fr

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

2m 1m³

demande de badge en ligne

www.ardenne-metropole.fr

L'appli déchets, la réponse à toutes vos questions

Nous nous posons tous des questions à propos de nos déchets. À commencer par la plus basique : quand la prochaine collecte est-elle prévue ? La meilleure méthode pour obtenir une réponse à la fois fiable et rapide, c'est l'application "Mes déchets Ardenne Métropole". Téléchargeable gratuitement, elle vous permet de connaître en quelques clics et 24 heures sur 24 tout ce qu'il vous faut savoir pour bien trier : calendrier de collecte (y compris celles décalées en raison d'un jour férié), horaires des déchèteries, emplacement des bennes à verre ou à textile, conseil de compostage... Plus de 3.700 foyers l'ont déjà adoptée !

Bien trier, c'est aussi bien plier

Tous ceux qui trient (et ils sont de plus en plus nombreux...) connaissent le phénomène : très rapidement, le volume des déchets jetés à la poubelle classique, celle contenant les ordures ménagères, va diminuer de manière spectaculaire. Dans le même temps, la quantité de déchets déposés dans le bac jaune augmente. Comment faire tout tenir en attendant la prochaine tournée ?

Votre meilleur allié... c'est votre pied ! Il vous permettra en effet de plier vos emballages et donc de gagner de la place. Une bouteille en plastique ? Un carton ? Un coup de talon et les voilà aplatis. Concernant les bouteilles en plastique, évitez de réduire leur taille en les compressant pour ramener le goulot vers le fond de bouteille. Arrivé au centre de tri, le contenu de votre bac sera en effet déversé sur un tapis roulant équipé de trieurs optiques. Et

ces derniers doivent avoir suffisamment de surface de matière pour reconnaître

l'emballage : une bouteille aplatie par le goulot a peu de chance d'être reconnue.

De la même manière, évitez de placer un emballage dans un autre, façon Tetris® : techniquement, il ne sera pas possible de les séparer au centre de tri et l'ensemble retournera aux ordures ménagères. Vous pouvez donc les plier ou compresser, mais déposez vos emballages sans les emboîter.

Mention spéciale pour le papier

Pour un recyclage de qualité, il est recommandé de le jeter à plat, sans le déchirer ni le froisser car c'est un matériau "fragile". Lors du recyclage, on va extraire la fibre de cellulose et au fur et à mesure de son recyclage, le papier en contiendra de moins en moins, c'est pourquoi il est important de le jeter tel quel. Par ailleurs, les bandes de papier issues d'une broyeuse de document ne doivent pas être jetées dans le bac jaune : leur présence pose des problèmes de bourrage dans les machines du centre de tri.

Qui n'a pas son badge ?

Le badge devient obligatoire pour accéder aux 9 déchèteries du territoire. Gratuit et réservé aux habitants d'Ardenne Métropole, à raison d'un par foyer, il permet d'éviter le dépôt de déchets issus de foyers extérieurs à l'agglomération. Mi-novembre, sur les quelque 20.500 badges demandés, près de 17.300 avaient déjà été envoyés par courrier.

En attendant le traitement de votre demande et la réception de votre badge, vous pouvez accéder aux déchèteries sur présentation d'une pièce d'identité justifiant de votre domiciliation sur le territoire.

DÉCHÈTERIES HORAIRES D'HIVER

novembre 2022 > mars 2023

AIGLEMONT

rue Marcel Dorigny

mercredi 9 h > 12 h
samedi 9 h > 12 h / 13 h > 16 h

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Savigny Pré

lundi > samedi :
8 h > 12 h / 13 h > 17 h

FLIZE

route de Boutancourt

mardi > samedi :
8 h 15 > 12 h / 13 h > 16 h

GESPUNSAERT

rue de l'Auche

mercredi et samedi :
8 h > 12 h / 13 h > 16 h

GLAIRE

route de Bellevue

lundi > samedi :
8 h > 12 h / 13 h > 17 h

LUMES

rue de la vieille Meuse

lundi 9 h > 12 h
mercredi 13 h > 16 h
samedi 10 h > 12 h
13 h > 16 h

MONTCY-NOTRE-DAME

Waridon - 24 rue Émile Mabilley

lundi > samedi :
8 h > 12 h / 13 h > 17 h

POURU-SAINT-RÉMY

rue de la Gare

mercredi et samedi :
8 h > 12 h / 13 h > 16 h

VRIGNE-AUX-BOIS

rue des Ourliquettes ZI

mardi > samedi :
8 h 15 > 12 h / 13 h > 16 h



L'ensemble du personnel des TAC vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Animations à venir

Centre aquatique Bernard Albin
Charleville-Mézières 

- ♦ Dim. 11 décembre : petit déjeuner

Patinoire Elena Issatchenko
Charleville-Mézières 

- ♦ Ven. 16 décembre : soirée Noël
20 h 30 > 23 h - animation DJ

Retrouvez toute l'actualité des équipements sur :

www.ardenne-metropole.fr ♦ <https://centresaquatiques.ardenne-metropole.fr>

MÉDIATHÈQUES

Médiathèque Ronde Couture - CMz

- ♦ 6 déc. > 25 fév. - Expo jeunesse Isabelle Simler "Vertige"
- ♦ Ven. 9 déc. - 14 h - Sieste musicale
- ♦ Mer. 14 déc. - 14 h 30 Ciné P'tits Bouts - thème : Fêtes / 15 h Fenêtre sur Contes - lecture dès 3 ans
- ♦ Jeu. 15 déc. - 14 h - Atelier Croch' Couture
- ♦ Ven. 16 déc. - 18 h Murder Party
- ♦ Mar. 20 déc. - 14 h Atelier Scrabble
- ♦ Mer. 21 déc. - 14 h 30 Ciné-Goûter
- ♦ Mar. 10 janv. - 14 h Atelier Scrabble

Médiathèque Porte Neuve - CMz

- ♦ 6 > 24 déc. : Expo Tricot Thé Café
- ♦ 10 déc. > 23 fév. : Expo jeunesse Isabelle Simler "Heure bleue"
- ♦ Ven. 16 déc. - 14 h - Atelier Tricot Thé Café
- ♦ Mer. 11 janv. - 11 h - Fenêtre sur Contes - lecture dès 3 ans

Médiathèque Georges Delaw - Sedan

- ♦ 3 déc. > 7 janv. - Expo Cœur d'artiflo

Médiathèque Voyelles - CMz

- ♦ 3 déc. > 25 fév. - Expo jeunesse Isabelle Simler "Doux rêveurs / La toile"
- ♦ Sam. 10 déc. - JidéVoyelles jeux de rôle - 10 h > 12 h : 8 ans et plus - 14 h > 18 h : 12 ans et plus / Voyelles fait son Cinéma 14 h puis 16 h "Gérard Philippe"
- ♦ Sam. 17 déc. - 16 h - Cinémioches dès 4 ans
- ♦ Mer. 11 janv. - 20 h - Les Causeries du Mercredi - Conférence de Xavier Chevallier "les unités blindées allemandes dans les Ardennes, 1918"
- ♦ Sam. 14 janv. - 14 h puis 16 h : Voyelles fait son Cinéma - films "De cape et d'épée"

mediatheques.ardenne-metropole.fr 



CM Conservatoire à rayonnement départemental Musique et Danse ARDENNE

Le conservatoire sera fermé au public du 23 décembre au 2 janvier inclus. Réouverture mardi 3 janvier 2023.



CONSERVATOIRE

Sam. 10 déc. :

- ♦ 11 h Noël autour de Casse-Noisette classes éveil, initiation et chorale enfantine - Sedan - amphithéâtre Pierre Mendès France
- ♦ Marché de Noël - CMz - place Ducale - 14 h Les Cuivres de Noël - 15 h Solichor
- ♦ 17 h Les élèves du Conservatoire fêtent Noël - Église de Tournes

Mer. 14 déc. - 18 h Noël Baroque au Château - classes de flûte à bec, alto, violon, orchestre à cordes - Sedan Château fort Galerie des Antiques

Mer. 14 déc. - 18 h Concert à la quarte CMz - auditorium du Conservatoire

Lun. 19 déc. - 18 h 15 - La classe de cors fête Noël - Marché de Noël Sedan - Place d'Armes

Auditions

- ♦ Mer. 14 déc. - 15 h Les Percu Kids fêtent Noël CMz - auditorium du Conservatoire - 16 h 30 guitare - Sedan Conservatoire salle communautaire
- ♦ Jeu. 15 déc. - 18 h clarinette - CMz Centre A. Dhôtel - 18 h harpe - CMz - Conservatoire
- ♦ Ven. 16 déc. - 18 h 15 violon - CMz Médiathèque Voyelles